



**Citation:** A. Sforzini (2020) On archives, on an archive. The “Foucault exception”?. *Aisthesis* 13(2): 119-129. doi: 10.13128/Aisthesis-12053

**Copyright:** © 2020 A. Sforzini. This is an open access, peer-reviewed article published by Firenze University Press (<http://www.fupress.com/aisthesis>) and distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

**Data Availability Statement:** All relevant data are within the paper and its Supporting Information files.

**Competing Interests:** The authors have declared that no competing interests exist.

## On archives, on an archive. The “Foucault exception”?

### Des archives, de l’archive. L’« exception Foucault » ?

ARIANNA SFORZINI

Sciences Po, Paris (France) / Université de Fribourg (Suisse)  
arianna.sforzini@sciencespo.fr

**Abstract.** Is there a specificity peculiar to the “Foucault archives” that makes them a sensitive object for philosophical and critical thought today? Can we use the “Foucault case” to reflect more broadly on the question of the philosophical archive / archives – what does the creation of archives for philosophers imply in terms of the reception and re-actualisation of their thought? In this article, we will start with a description of the multiple Foucault archives existing today and the history of their composition, as well as an initial discussion of their possible uses. We would then like to start from the concrete, material experience of the archives in order to ask a question that is more than methodological, ethico-political: would there be a “good use” (and therefore a “bad use”) of the archives of and by philosophers? More specifically, is there a “Foucaultian exception” which would require the Foucaultian, and probably philosophical, archives to be used in a broad sense, in a “different” way? We will plead for the construction of an ethic which is rather an “aesthetic” of the philosophical archives: the ability to bring out through the work on archives not something like “the good and true identity” of their author, but points of diffraction, unexpected faces, new writings.

**Keywords.** Michel Foucault, archives, critical theory, aesthetics of existence, genealogy.

Michel Foucault a une drôle d’histoire posthume, qui ne cesse depuis une vingtaine d’années au moins d’inquiéter le monde intellectuel français, de le déranger même, en dessinant une série de questions qui concernent l’existence des archives philosophiques à la fois comme objets de la mémoire culturelle collective et événements socio-politiques. Foucault nous a quitté il y a 36 ans, le 25 juin 1984: un temps décidément bref si on le compare à la temporalité longue des archives de notre héritage culturel, étalée sur plusieurs siècles, mais assez consistant pour pouvoir prendre du recul sur son importance pour la philosophie française du 20<sup>e</sup> siècle. C’est un fait, Foucault est devenu aujourd’hui une masse d’archives: plusieurs milliers de feuillets manuscrits et dactylographiés inédits, ainsi que d’enre-

gistements audio et vidéo, se trouvent conservés sous son nom d'auteur dans plusieurs institutions en France et à l'étranger: la Bibliothèque nationale de France, l'IMEC (Institut Mémoires de l'édition contemporaine) de Caen, l'INA (Institut national de l'audiovisuel), des universités américaines telles Berkeley et Yale, etc. Cette "archivisation" de Foucault ne s'est pas faite sans polémiques; il suffit de rappeler les débats autour de son classement en avril 2012 comme «trésor national» par le Ministère de la Culture français (cf. par exemple Aeschmann, Monnin [2012], ou Artières, Potte-Bonneville [2012]), et les discussions autour de nombreux chantiers actuellement ouverts de publication de textes inédits.

Existe-t-il une spécificité propre aux "archives Foucault" qui en fait un objet sensible pour la pensée philosophique et critique aujourd'hui? Peut-on, faut-il même, utiliser le "cas Foucault" pour réfléchir plus largement à la question des archives / de l'archive philosophique – de ce que la création d'archives pour les philosophes implique en termes de réception et de réactualisation de leur pensée? Nous partons dans le présent article de ce qui nous semble être encore un point incontournable : une description de multiples archives Foucault existant aujourd'hui et de l'histoire de leur composition, ainsi qu'une première discussion sur leurs usages possibles à partir de notre propre travail empirique. Nous voudrions ensuite partir de cette expérience concrète, matérielle des archives pour poser une question qui est davantage que méthodologique, éthico-politique: y aurait-il un "bon usage" (et donc un mauvais usage) des archives des et par les philosophes? Plus spécifiquement, y a-t-il une "exception foucauldienne" qui demanderait d'utiliser les archives foucauliennes, et philosophiques sans doute dans un sens large, de manière "autre"?

## 1. LES ARCHIVES D'UN ARCHIVISTE

Comme anticipé dans l'introduction, quand on parle d' "archives Foucault" aujourd'hui on se réfère à une masse imposante de documents très

hétérogènes par leurs formats, contenus, destinataires et lieux de conservation. Cette hétérogénéité s'explique, du moins en partie, par l'histoire complexe et non-linéaire de la réception de la pensée foucauldienne après sa mort. Daniel Defert a évoqué l'«indifférence» avec laquelle Foucault aurait été traité en France au lendemain de sa disparition (Defert [2012]): ce désintéressement initial de la part du monde intellectuel et académique fait sans doute partie des raisons qui ont déterminé une construction complexe et par couches successives des archives des textes et matériaux de travail foucauliens. Au lendemain de la mort de Foucault, Daniel Defert a d'un côté conservé et décidé de mettre dans un coffre-fort les milliers de feuillets laissés par son compagnon dans leur maison commune ; comme sa banquière lui aurait suggéré : «Je vois tous les charcutiers du quartier venir déposer les bijoux de leur femme, je vous ai senti paniqué : venez, je vous ai réservé deux coffres» (Defert [2012]). De l'autre côté, dans un mouvement presque spontané de rassemblement et de conservation voulu par ses amis et collaborateurs, un fonds d'archive se constitua très tôt autour de la Bibliothèque du Saulchoir, lieu d'élection et de travail où Foucault aima se rendre les dernières années de sa vie, éreinté par les lenteurs de la Bibliothèque nationale. Le 31 mai 1986 naît l'Association pour le Centre Michel Foucault, qui réunit à ses débuts une trentaine de chercheurs dans le but de rassembler les travaux et écrits du philosophe et d'encourager les recherches utilisant ses textes et poursuivant ses méthodes et intuitions conceptuelles (<https://centremichelfoucault.com>). Comme le rappelle le Frère Michel Albaric (<https://bibsaulchoir.hypotheses.org/la-bibliotheque/michel-foucault-et-la-bibliotheque-du-saulchoir>), bibliothécaire du Saulchoir de 1973 à 1999, la tâche de trouver un lieu de conservation et de communication pour ces archives foucauliennes n'a pas été aisée, à ses débuts: l'Association pour le Centre Michel Foucault, et notamment son président François Ewald, ont cherché en vain un lieu d'accueil jusqu'à ce qu'on décide, tout naturellement, de commencer par laisser ces matériaux là où ils se trouvaient, à la Bibliothèque du Saulchoir. Ce premier "Fonds

Foucault”, strictement lié à l'activité et aux réunions de l'Association, restera au Saulchoir jusqu'en 1997, date de son transfert à l'IMEC de Caen.

Parallèlement aux premiers travaux sur ce fonds, on entreprit de réfléchir à la possibilité d'éditer des travaux inédits de Foucault ou du moins de rassembler de manière cohérente et critique les textes épars déjà publiés. Devenu une archive, même mouvante et perpétuellement en construction, Michel Foucault commence – malgré lui sans doute mais d'autant plus inévitablement que les chercheurs travaillant sur ses textes ne cessent de croître dans le monde entier – à devenir une «œuvre» (Sforzini [2014]). Cette notion d'œuvre est sans doute malaisée à utiliser pour un penseur comme Foucault qui s'est méfié toute son existence de toute étiquette identificatoire ou interprétation unifiante de sa pratique de philosophe. Et pourtant un corpus foucauldien existe et continue de s'accroître depuis sa disparition: on peut même dire que c'est après sa mort que son “nom d'auteur” a été le plus utilisé. Foucault a publié dix livres de son vivant, c'est-à-dire dix textes conçus pour la publication comme essais autonomes sous son seul nom; le premier titre est *Maladie mentale et personnalité* (1954, puis corrigé et réédité en 1962 sous le titre: *Maladie mentale et psychologie*); les derniers: le deuxième et le troisième tome de *l'Histoire de la sexualité*, *L'usage des plaisirs* et *Le souci de soi*, parus en 1984, juste avant la mort soudaine du philosophe au mois de juin<sup>1</sup>. Il y a aussi des travaux collectifs comme ceux autour du cas “Pierre Rivière”, par exemple, ou des lettres de cachet, et un certain nombre d'écrits mineurs “approuvés”, pour ainsi dire, par le philosophe: les dizaines d'articles, introductions, conférences, entretiens que Foucault a lui-même accepté de rendre publics, et souvent revus et corrigés avant la publication.

Les dernières dispositions de Foucault affirmaient : «Pas de publications posthumes» (Defert

<sup>1</sup> Les autres titres sont: *Folie et déraison à l'âge classique*, (1961, puis devenue en 1972: *Histoire de la folie à l'âge classique*); *Raymond Roussel* (1963); *Naissance de la clinique* (1963); *Les mots et les choses* (1966); *L'archéologie du savoir* (1969); *Surveiller et punir* (1975); *La volonté de savoir* (1976).

[1994]: 64), et dans un premier temps les exécuteurs testamentaires ont refusé de publier l'immense masse des travaux foucauldien restés inédits – notamment ses cours au Collège de France, ayant constitué pourtant l'exposition publique de sa recherche pendant les quinze dernières années de sa vie. Précisément pour ce caractère public de l'enseignement de Foucault, la décision d'en interdire la publication souleva beaucoup de débats et polémiques entre spécialistes, jusqu'à ce que, en 1990, en Italie, soit publiée une première version en italien (tout à fait pirate) du cours foucauldien de 1978, *Il faut défendre la société* (Foucault [1990]). Face au péril d'une circulation “non-autorisée” et non scientifique des cours de Foucault (pour la grande majorité desquels on dispose des manuscrits de Foucault lui-même et d'enregistrements), les héritiers ont donc décidé d'entreprendre leur édition critique, qui s'est achevée avec la publication en 2015 du cours de 1972-1973: *Théories et institutions pénales* (Foucault [2015a]). Sans aucun doute, les cours font aujourd'hui partie intégrante de l'œuvre de Foucault (cf. par exemple Senellart [2011] et Gros [2011]); une réédition en poche est d'ailleurs programmée à partir de 2021 aux Éditions du Seuil, reprenant et corrigeant la première édition à la lumière des nouveaux matériaux d'archive qui ont permis en effet souvent de retrouver les manuscrits des cours et leurs travaux préparatoires et de combler donc quelques lacunes des enregistrements. Les cours ont transformé la façon de lire la philosophie foucauldienne, en l'enrichissant de thématiques, concepts et problématiques nouvelles que les livres comme tels ne permettaient pas de mettre au centre de la problématisation critique. Des thèmes comme ceux de la gouvernementalité et de la *parrèsia* par exemple, propres au dernier Foucault et au cœur de la recherche foucauldienne actuelle, restent aux marges du discours des deux derniers livres publiés, c'est-à-dire les derniers tomes de *l'Histoire de la sexualité*.

À tout cela, il faut ajouter la progressive publication en volume des textes périphériques de Foucault. Ceux qui avaient déjà fait l'objet d'une parution de vivant de leur auteur ont été pour

une grande partie recueillis dans les *Dits et Écrits*, parus en 1994. Si l'on prend pourtant en considération aussi les inédits, leur édition est loin de s'achever et elle est même devenue une question à l'ordre du jour pour la politique culturelle française. En fait, le sociologue Daniel Defert, compagnon du philosophe et légataire de son immense archive personnel – à peu près 37000 feuillets – a décidé au début des années 2010 de s'en séparer. Cette annonce a immédiatement engendré une compétition pour l'acquisition de ce qui est un véritable trésor, et pas seulement en termes culturels. Des universités américaines comme Berkeley, Yale, Chicago, auraient été prêtes à payer très cher pour s'approprier les archives Foucault. Pour en empêcher l'exportation à l'étranger, le Ministère de la Culture a donc annoncé en avril 2012 leur classement comme «trésor national», et la Bibliothèque Nationale de France a finalisé en 2013 l'opération d'achat pour la somme tout à fait exceptionnelle de 3.8 millions d'euros.

Les “archives Foucault” sont devenues ainsi depuis une petite dizaine d'années un “trésor” au sens juridique du terme et un fonds de catalogue à la BnF<sup>2</sup>. Il faut néanmoins préciser que le département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France conservait déjà un ensemble de manuscrits, acquis en 1994 et comprenant les premières versions manuscrites de *L'Archéologie du savoir* (1969) et de *L'Histoire de la sexualité II et III (L'Usage des plaisirs et Le Souci de soi)*. C'est à ce premier noyau qu'est venu s'ajouter l'énorme fonds, comprenant 117 boîtes, acquis auprès de Daniel Defert en 2013: des milliers de feuillets manuscrits et dactylographiés qui comprennent des notes de lecture, des conférences, des cours, des premières versions d'ouvrages, des projets de livres jamais réalisés, et même un journal intellectuel dans lequel le philosophe a annoté des idées, des réflexions, des citations tout au long de son existence. Enfin il y a un troisième noyau complétant la mosaïque des archives Foucault à la Biblio-

thèque nationale: le neveu de Michel Foucault, Henri-Paul Fruchaud, a livré en 2015 à la BnF un certain nombre de documents remontant aux années de jeunesse de Foucault (dont le mémoire de maîtrise de 1949 sur Hegel, des travaux sur la psychologie expérimentale et son histoire et des notes prises par Foucault comme élève de l'ENS rue d'Ulm), auxquels s'ajoute une série de lettres dont certaines font partie de la correspondance familiale et dont la famille Foucault elle-même souhaite qu'elles ne soient pas consultables avant 2050. Le “fonds Foucault” à la BnF se compose ainsi en fait d'archives très hétérogènes au regard de leur contenu, leur forme, leur date présumée de composition et leur mode d'entrée dans les collections de la bibliothèque, dont la richesse intellectuelle est sans doute encore à creuser. Ce fonds vient enrichir d'une façon déterminante les collections d'autres institutions patrimoniales françaises comme l'INA, par exemple, qui rassemble et préserve de son côté, comme nous l'avons déjà noté, un ensemble important d'archives foucauldienne, notamment les enregistrements des émissions à la radio et à la télévision auxquelles Michel Foucault a participé, dès 1961 à 1983<sup>3</sup>.

L'ordre de ces matériaux n'est ni évident ni anodin : pour ce qui concerne en particulier les documents provenant de son domicile personnel de la rue de Vaugirard, ils ont été recueillis par Daniel Defert et ensuite classés par les conservateurs de la BnF en suivant le classement laissé par Foucault au moment de sa mort. Ce principe de rangement peut évidemment relever du simple hasard de travail et des ultimes usages de ses propres textes par le philosophe. Il est évident, dès la première exploration des archives, que Foucault avait une manière singulière de travailler sur ses propres archives, impliquant la reprise perpétuelle de ses travaux antérieurs dans de nouvelles perspectives de recherches : des parties d'un même texte ou groupe de notes peuvent donc se retrouver à des places différentes dans les

<sup>2</sup> Nous avons travaillé en tant que chercheuse associée à la BnF pour constituer le nouvel inventaire des archives Foucault déposées en 2013.

<sup>3</sup> Un projet de publication le plus possible exhaustif de ces émissions est actuellement en discussion, en partenariat avec l'INA.

boîtes. Des renvois ponctuels au sein des archives seraient d'ailleurs décisifs à établir. Néanmoins il est impossible de décider a priori que les reprises et déplacements foucauldien ne seraient pas pertinents d'un point de vue intellectuel. Le choix a donc été fait de garder la disposition existante des documents, en faisant le pari que ce "désordre" des archives puisse être un élément fécond et créateur pour les chercheurs travaillant sur le fonds.

Les notes de lecture représentent une partie importante des archives Foucault. À partir de l'inventaire rédigé par Daniel Defert, on estime à environ 20300 les fiches de lecture manuscrites, recto seul ou recto/verso. Toujours selon l'inventaire de Daniel Defert, 41 boîtes sur 117 seraient constituées intégralement de notes de lecture. Ces notes posent des problèmes de description et de catalogage spécifiques. En fait, il ne s'agit jamais de "simples" recueils de références et de citations. Foucault travaille les sources d'archive de manière immédiatement critique et philosophique : il les organise par thèmes et notions-clés, suivant la construction des problématiques et concepts-clé de son travail, et mêle dans ce travail de création conceptuelle plusieurs sources, primaires et secondaires (textes d'auteurs, anciens modernes et contemporains, ou littérature critique). C'est un véritable travail de philosophe que Foucault entreprend à partir des archives sur lesquelles il travaillait, se dupliquant pour nous dans une masse d'archives philosophiques – les archives d'un archivist –, dont la lecture et l'analyse sont indispensables pour comprendre et reconstruire l'élaboration de sa pensée. Or il est impossible, sans transcrire intégralement chaque note de lecture, de restituer l'ordre précis dans lequel Foucault utilise ses sources par rapport à un thème de recherche spécifique. Étant donné que les notes de lecture de Foucault ne peuvent pas faire l'objet d'une publication à part entière (ce serait complètement insensé vu la nature de l'objet textuel en question), la solution la plus efficace pour rendre disponibles aux chercheurs la richesse et le développement précis des notes de travail de Foucault serait leur numérisation, accompagnée éventuellement de renvois intertextuels aux sources citées.

La BnF a posé les premiers jalons d'un tel projet de numérisation et d'indexation des fiches de lecture en partenariat avec l'École normale supérieure de Paris et de Lyon et le CNRS, dans le cadre d'un projet ANR pour 2017-2020 (*Foucault's Reading Notes*; <https://fll.hypotheses.org>). Ce projet est la poursuite d'un premier travail sur la bibliothèque foucauldienne au sein d'un autre projet ANR (2007-2012), mené par Philippe Artières et son équipe en collaboration avec l'École normale supérieure de Lyon. Un travail de numérisation des fiches de lecture du dossier préparatoire des *Mots et les choses* a été réalisé et mis en ligne (cf. <http://lbf-ehess.ens-lyon.fr/>) à la suite de ce premier projet. L'idée de départ de *Foucault Fiches de lecture* a été de reprendre ce travail en l'élargissant à d'autres boîtes (en particulier, les notes de lecture autour de la pénalité et de la prison et autour des différentes élaborations successives du projet de *Histoire de la sexualité* entre 1975 et 1984). Ces fiches de lecture ont été numérisées par la BnF et chargées sur une plateforme élaborée par Vincent Ventresque au laboratoire Triangle (UMR 5206), permettant un travail collaboratif sur ces documents (les images sont déjà en ligne pour les membres du projet et sont en train d'être mises à disposition des chercheurs sur une plateforme publique; <http://eman-archives.org/Foucault-fiches/>).

En revenant aux projets d'édition, l'événement majeur de ces dernières années, rendu aussi en partie possible grâce aux archives déposées à la BnF, a été sans doute la publication en 2018 pour Gallimard, grâce au travail éditorial de Frédéric Gros, de l'inédit majeur du corpus foucauldien: *Les aveux de la chair* – quatrième tome de *Histoire de la sexualité*. Or les choix d'édition concernant ce texte ont été controversés, on y reviendra. Il faut tout de même souligner le rôle majeur des archives du philosophe, des archives philosophiques, pour l'édition de ce texte: un des arguments forts pour qu'il soit finalement publié a été le fait que son entrée dans les archives de la BnF en rendait la consultation de fait plus facile et sans doute plus large à long terme. Autant le rendre accessible pour tout le monde dans une édition scientifiquement

fiable. Ensuite, les archives ont donné la possibilité de corriger le premier tapuscrit réalisé par Gallimard en 1982 avec la consultation du manuscrit du texte (boîtes 84-86). L'importance du travail d'archive dans la publication des inédits foucauldien avait en effet déjà été évidente avec la sortie des derniers (selon un ordre de publication qui ne suit pas la chronologie) cours au Collège de France, qui font un usage important des matériaux manuscrits laissés par Foucault dans ses archives personnelles. Il existe d'ailleurs d'autres projets d'édition en cours à partir des archives Foucault de la BnF, concernant les cours antérieurs au Collège de France (à paraître au Seuil) et des séries de conférences ou séminaires donnés par Foucault tout au long de sa carrière intellectuelle (à paraître chez Vrin ; notamment les textes politiques, littéraires, les cours américains, etc.).

Pas de publications posthumes? Pour *Les aveux de la chair*, l'argument qui a primé est que ce texte avait été confié par Foucault lui-même à son éditeur (Gallimard). Il était donc prévu pour la publication: seule la mort a empêché Foucault de donner une version définitive du texte, que l'on peut donc considérer comme achevé, quoique non totalement corrigé. Mais on ne doit pas se cacher le fait qu'on est en train de franchir une ligne: on publiera certainement de plus en plus de textes non seulement inédits mais que Foucault avait explicitement renoncé à publier et / ou qui n'ont pas été prononcés publiquement, en contrevenant cette fois-ci clairement aux dispositions testamentaires. On peut légitimement se demander si cette opération a du sens d'un point de vue aussi bien éthique que théorique. Il est tout de même indéniable que l'entrée massive de Foucault dans les archives patrimoniales françaises, depuis son acquisition par la BnF, a changé le rapport que nous entretenons avec ses textes et travaux. Pour notre bonheur ou notre malheur, lorsque le travail d'un philosophe devient une masse d'archives et que ces archives sont, comme c'est le cas pour Foucault, parmi les plus consultées du catalogue des fonds d'une bibliothèque, la question de la communication et de la gestion de ce patrimoine archivistique devient incontournable et ne peut

plus être esquivée avec la formule foucauldienne largement banalisée de la "boîte à outils". Un outil est axiologiquement neutre, mais ses usages ne le sont pas: toute décision par rapport aux archives foucauldien est chargée de sens éthico-politique, fût-elle de laisser ces matériaux archivistiques à la pleine et libre disposition des lecteurs. Foucault est devenu aujourd'hui une figure trop importante de l'histoire de la pensée contemporaine pour envisager une entrave significative à la circulation de ses travaux, même inachevés. Cela ne veut pas dire que tout ce qui se trouve dans les archives est publiable tel quel, loin de là, mais qu'il existe certains textes inédits décisifs qu'il serait dommage de ne pas rendre disponibles au grand public, en les laissant consultables seulement à un petit cercle d'"initiés" pouvant se rendre physiquement à la Bibliothèque nationale. Sous quelle forme envisager cette circulation, aussi bien de point de vue du format que du contenu des publications, c'est une question qui demeure ouverte et n'est pas facile à démêler.

## 2. POUR UNE ÉTHIQUE PHILOSOPHIQUE DES ARCHIVES?

Dans une recension des *Aveux de la chair* parue en 2019 dans les notes de lecture des *Archives de philosophie*, Maud Pouradier regrette la publication sous la forme d'un livre achevé, à part entière, de ce qui est présenté comme le quatrième tome de l'*Histoire de la sexualité*. Faire d'un texte posthume un ouvrage dans la continuité des livres publiés par Foucault de son vivant, c'est en effet une opération qui gomme les difficultés de l'édition des manuscrits après la mort de leurs auteurs. Dans le cas des *Aveux*, cela revient à son sens à faire d'un «échec», d'un texte «manifestement incomplet» et «décevant» (Pouradier [2019]: 812), le point final sur ce long et tourmenté, plusieurs fois repris et réélaboré, projet foucauldien d'une histoire de la sexualité. Elle déplore ainsi le manque d'une véritable «éthique» (Pouradier [2019]: 811) de la part de chercheurs en philosophie et en sciences sociales, qui devrait poser de manière plus

claire et non-esquivée le problème de la publication des archives des philosophes et de la constitution d'une œuvre philosophique à partir de matériaux archivistiques inédits. Une question essentielle est tout de même soulevée: celle de l'éthique de l'«archiviste des philosophes», du chercheur qui se plonge, pour les utiliser et / ou les publier, dans les archives laissées par les philosophes. Les philosophes seraient-ils/elles moins préparés méthodologiquement que les chercheurs d'autres disciplines, notamment littéraires, au travail sur les archives? Peut-on vraiment tout publier? Ou mieux: peut-on tout publier parmi des archives philosophiques comme s'il s'agissait d'une œuvre du/de la philosophe, sans remettre radicalement en question le sens donné à ce terme d' "œuvre"? Cette remarque est d'ailleurs d'autant plus importante et pertinente que Foucault lui-même a été un grand "déconstructeur" des notions d'œuvre et d'auteur, que notre culture moderne occidentale a souvent utilisées comme centre d'unification du sens et cœur secret à découvrir, lumières détentrices de la vérité ultime d'un discours.

Il n'est donc pas anodin de se demander comment parler d'une œuvre en philosophie, surtout lorsqu'on a affaire à des archives, à savoir, le plus souvent: des premières versions non abouties d'ouvrages, des brouillons préparatoires et inachevés, en somme les matériaux de travail divers d'un philosophe. Parler naïvement d'œuvre, croire même que quelque chose comme une "œuvre" au sens non problématisé du terme puisse exister, c'est un leurre de la pensée et de l'écriture contemporaine, comme Foucault lui-même l'avait observé dans sa célèbre conférence de 1969:

*Il faut aussitôt poser un problème : "Qu'est-ce qu'une œuvre ? qu'est-ce donc que cette curieuse unité qu'on désigne du nom d'œuvre ? de quels éléments est-elle composée ? Une œuvre, n'est-ce pas ce qu'a écrit celui qui est un auteur?" On voit les difficultés surgir. Si un individu n'était pas un auteur, est-ce qu'on pourrait dire que ce qu'il a écrit, ou dit, ce qu'il a laissé dans ses papiers, ce qu'on a pu rapporter de ses propos, pourrait être appelé une "œuvre"? Tant que Sade n'a pas été un auteur, qu'étaient donc ses papiers ? Des rouleaux de papier sur lesquels, à l'infini, pendant ses*

*journées de prison, il déroulait ses fantasmes.*

*Mais supposons qu'on ait affaire à un auteur: est-ce que tout ce qu'il a écrit ou dit, tout ce qu'il a laissé derrière lui fait partie de son œuvre? Problème à la fois théorique et technique. Quand on entreprend de publier, par exemple, les œuvres de Nietzsche, où faut-il s'arrêter? Il faut tout publier, bien sûr, mais que veut dire ce "tout"? Tout ce que Nietzsche a publié lui-même, c'est entendu. Les brouillons de ses œuvres? Évidemment. Les projets d'aphorismes ? Oui. Les ratures également, les notes au bas des carnets? Oui. Mais quand, à l'intérieur d'un carnet rempli d'aphorismes, on trouve une référence, l'indication d'un rendez-vous ou d'une adresse, une note de blanchisserie: œuvre, ou pas œuvre? Mais pourquoi pas? Et cela indéfiniment. Parmi les millions de traces laissées par quelqu'un après sa mort, comment peut-on définir une œuvre? La théorie de l'œuvre n'existe pas, et ceux qui, ingénument, entreprennent d'éditer des œuvres manquent d'une telle théorie et leur travail empirique s'en trouve bien vite paralysé. (Foucault [1969]: 1262-1263)*

Trois ordres de questions théoriques et pratiques se posent alors, nous semble-t-il. Tout d'abord, cela a-t-il un sens de publier des inédits de Foucault? La réponse nous paraît être affirmative, comme d'ailleurs Foucault lui-même le disait de Nietzsche (et d'autres): «Il faut tout publier, bien sûr». Le problème des dispositions testamentaires ne concerne au fonds que les héritiers, ce n'est à aucun d'entre nous de leur dicter la loi de leur conscience. Nous pouvons tout simplement nous réjouir de pouvoir avoir accès à une série aussi vaste et diversifiée de matériaux de travail foucauldien – il revient ensuite à notre éthique de chercheurs d'en faire le "meilleur" usage possible. D'ailleurs cette notion même d'éthique peut devenir un leurre si elle est utilisée comme une sorte de "règle morale" à définir face aux archives et qui en guiderait l'exploration et l'exploitation: comme s'il existait un "bon" et un "mauvais" usage des archives. Toute "éthique" des archives est immédiatement une "politique" (Foucault *docet*), parce que toute opération de conservation, stockage, reprise et édition de manuscrits, mais tout geste d'écriture aussi, est par lui-même une pratique

non seulement individuelle mais historique et collective. Comme Daniel Defert l'a bien souligné au moment de la cession controversée du fonds à la BnF, il y avait des enjeux politiques spécifiques dans la constitution des archives Foucault, qui se tissent avec l'histoire de l'acquisition des droits pour les couples homosexuels, les deuils liés à l'explosion de l'épidémie de SIDA et restés souvent sans reconnaissance officielle, et les rigidités voire les inepties de l'administration française. Defert rappelle qu'en 1984 sa position en tant que légataire des archives Foucault n'était pas simple ; il se sentit presque obligé de mener une bataille, ne visant pas du tout la famille du philosophe mais l'État lui-même et ses politiques civiles et fiscales :

*A l'époque, les couples homosexuels n'avaient aucune sorte de droits, je devais comme tout étranger payer 65% de droits de succession, 60% sur l'appartement et 5% forfaitairement sur le contenu. Une dame est venue faire l'expertise. Elle regardait les livres dans la bibliothèque et tout ce qui n'avait pas de dédicace lui semblait sans valeur. Je me souviens qu'elle a pris un livre et dit: "Ce Barthèze (Barthes) est inconnu, aucune valeur". (Defert [2012])*

*Une deuxième question théorique plus complexe peut alors être posée à partir du cas Foucault: sous quelle forme faut-il envisager une publication des archives des philosophes? «Il faut tout publier, bien sûr, mais que veut dire ce "tout"?» (Foucault [1969]: 1263), pour reprendre encore une fois les expressions foucauldienne? Or il n'existe pas de réponse facile à cette question. L'importance des travaux collectifs a été soulignée (Bert, Lamy [2018]), ainsi que la force critique d'une édition «en ligne» «à l'heure des humanités numériques» (Pouradier [2019]: 812). Certes,*

*Il faut souhaiter que le corpus foucauldien ne soit pas condamné à cette solitude des grands auteurs qui ignore les conditions de production, efface les brouillons, minore le labeur des archives et laisse dans l'ombre les ratages et les reprises. Foucault mérite mieux que cela ; son patient travail de formation des concepts, d'élaboration des problématiques et de reconstitution des grands schèmes d'intellection aussi. (Bert, Lamy [2018])*

Mais il nous semble que les appels pour une collectivisation du travail ou même pour sa « démocratisation » par le biais des technologies digitales risquent de n'être qu'une autre manière, somme toute utopique, de gommer les contraintes matérielles, historiques et politiques liées à la mise en circulation des archives. Pourquoi par exemple une édition en ligne serait-elle moins problématique du point de vue de la mise en question de la notion « d'œuvre » ? Il est sans doute très naïf de penser que le seul espace virtuel signifierait par lui-même une plus ample liberté de circulation et d'utilisation des textes, sans que cela s'accompagne d'une problématisation poussée des « politiques du web » aujourd'hui : un questionnement sans cesse repris de la manière dont les financements sont alloués aux projets digitaux, par exemple, ainsi que des difficultés techniques et financières qui peuvent limiter l'accès aux ressources en ligne, etc. Il existe une politique des archives numériques comme il existe une politique des archives-papier, et il ne suffit pas de numériser un travail pour le rendre plus « libre » et constitutivement pluriel. Il n'est pas évident non plus que la dimension numérique soit par définition moins attachée aux individualités des auteurs. Et d'ailleurs peut-on vraiment imaginer des publications collectives lorsque l'on sait très bien que la scientificité d'un travail critique d'édition repose aussi et encore sur le « statut d'autorité » de l'éditeur lui-même (« éditeur scientifique »), et que par ailleurs ces travaux d'édition font partie intégrante de la carrière académique de leurs signataires, dans une optique d'autopromotion de l'individu-chercheur-manager de soi qui ne laisse presque aucune place possible à la dissémination des identités et à la mutualisation du travail ?

Il nous semble en fait que ces appels sans cesse relancés visent à faire de Foucault une « exception » parmi les archives philosophiques en raison de la portée critique de sa pensée. Comme Foucault a été le grand « artificier » voulant faire exploser les notions traditionnelles d'auteur et d'œuvre, on ne peut qu'approcher ses archives avec la même attitude destructrice, de « pyromane », pour ainsi dire. Une édition « classique » des inédits foucal-



diens ne respecterait pas leur force critique. Mais cela risque de nous faire oublier que justement la “mort” de l'auteur et de l'œuvre sont des processus historiques. Plutôt que de vouloir déduire des textes foucauldien les lois de leur usage, il nous paraît alors plus intéressant de continuer à mobiliser et réactiver les méthodes historiques foucauliennes pour ouvrir des espaces critiques sur la matérialité des archives philosophiques aujourd'hui. Les archives Foucault n'exigent pas un statut particulier, tout en recelant des instruments conceptuels forts pour problématiser aujourd'hui la dimension philosophique des archives.

La troisième et dernière question, à notre sens la plus importante et sérieuse à poser à propos des archives philosophiques contemporaines à partir du cas Foucault, concernerait alors non pas tant une éthique mais une “*esthétique*” des archives. La notion foucauldienne d'«*esthétique de l'existence*» est célèbre (et souvent mal interprétée): les derniers travaux foucauldien font usage du terme d'esthétique comme manière de réfléchir à la construction libre des sujets par eux / elles-mêmes dans un contexte normatif donné, tout en échappant à la dimension normalisatrice du discours philosophique moral traditionnel (Foucault [1984a]). L'esthétique est ce qui, dans la matérialité des corps, de leurs vies et de leurs manières d'agir, construit quelque chose comme une “attitude”, un style de l'existence et un sens donné aux actions, sur lequel le philosophe peut tâcher de réfléchir sans tableau axiologique préconstruit. Les archives de Foucault ne devraient donc pas aspirer à un destin “hors-norme” mais se poser comme une virtualité toujours ouverte de mise en question critique des normes existantes. La véritable “éthique du chercheur” face aux archives Foucault pourrait se présenter comme une “esthétique” de la pensée des archives: la capacité de faire surgir dans et à travers ses propres travaux sur les archives non pas quelque chose comme “la bonne et vraie œuvre” de Michel Foucault mais des points de diffraction, des visages inattendus, des écritures nouvelles.

Il n'est pas aisé d'avoir affaire aux archives d'un archiviste. Foucault a été aussi et de manière

indélébile “le” penseur de l'archive: «la masse des choses dites dans une culture, conservées, valorisées, réutilisées, répétées et transformées. Bref, toute cette masse verbale qui a été fabriquée par les hommes, investie dans leurs techniques et leurs institutions, et qui est tissée avec leur existence et leur histoire» (Foucault [1969a] : 814-815). L'archive, c'est donc l'ensemble des traces verbales conservées dans une période historique déterminée, au travers desquelles l'archéologue – le nouveau philosophe-historien dont Foucault trace le chemin – détermine ce «savoir commun» qui a rendu possibles «les pratiques, les institutions et les théories» : le «savoir constituant et historique» (Foucault [1966]: 526-527). L'archive, c'est l'ensemble des règles de constitution des archives et de leurs vérités, peut-on dire. Et Foucault a été aussi un grand penseur *des* archives, fouillant dans les matériaux les plus oubliés de notre mémoire écrite, les plus infimes aussi, pour en retrouver des virtualités de discours. Mais est-il possible de faire vaciller les repères traditionnels des discours tout en prenant la parole, pour et par soi-même? Le travail de l'archiviste, de l'archéologue, quand il empiète sur son époque, risque de creuser et de faire basculer le terrain sous ses propres pieds.

Notre pari, c'est que ce paradoxe existe bien et est inévitable et sans solution facile, mais constitue aussi une richesse du discours foucauldien : il ne s'agit pas juste de sonner la fin des notions d'auteur et d'œuvre, mais d'en faire grimacer les codes avec des formes transgressives de discours. Il faut esquiver un malentendu de fonds à propos de la mise en question foucauldienne de ces notions d'auteur et d'œuvre. « Qu'est-ce qu'un auteur ? », ce n'est pas forcément un appel à l'anonymat mais la recherche de principes de dispersion créatrice des discours. Un usage « foucauldien » des archives Foucault pourrait jouer sur les marges des formes établies de la conservation et de la publication pour faire de ses textes et de ses travaux les traces d'une imagination vivante et créatrice et non pas des consécrations mortifères. L'œuvre devient alors une puissance en acte de franchir les limites. Elle ne vaut pas par ses contenus ou son lien à l'intériorité psychologique de l'individu écrivant mais comme

forme d'une expérience de décentration et transformation. La seule chose à proscrire au fond dans les usages posthumes de Foucault, serait la prétention à découvrir son vrai visage, figé dans une effigie a-politisée et des-historicisée. Si une éthique des archives doit se déployer, elle ne doit pas devenir une « norme » d'édition, faisant la distinction entre « vrais textes » et « brouillons », « bonnes et mauvaises archives », « bons et mauvais archivistes ». Il s'agit juste d'une attention critique toujours renouvelée à ne pas faire d'un morceau de discours, fût-il de Michel Foucault, la vérité la plus profonde et authentique de sa pensée. Il faut viser une esthétique de la construction, toujours mobile, d'une philosophie et d'un philosophe.

#### LISTE DES RÉFÉRENCES

- Aeschimann, E., Monnin, I., 2012: *Le trésor retrouvé du philosophe Michel Foucault*, "L'Obs", 6 novembre 2012 [en ligne], consulté le 20 septembre 2020. URL : <https://www.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20121106.OBS8278/le-tresor-retrouve-du-philosophe-michel-foucault.html>
- Artières, P., Potte-Bonneville M., 2012: *Michel Foucault n'est pas un trésor*, "Le monde", 20940 Suppl., 18 mai 2012, p. 6.
- Bert, J.-F., Lamy, J., 2018: *Michel Foucault « inédit »*, "Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique" 140 [en ligne], consulté le 20 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/8578>.
- Defert, D., 1994: *Chronologie*, in Defert, D., Ewald, F., Lagrange, J. (éd.), *Dits et écrits I. 1954-1975*, Gallimard, Quarto, Paris, 2001, pp. 13-92.
- Defert, D., 2012: *Le trésor retrouvé du philosophe Michel Foucault*, "L'Obs", 6 novembre 2012 [en ligne], consulté le 20 septembre 2020. URL : <http://bibliobs.nouvelobs.com/essais/20121106.OBS8175/daniel-defert-les-archives-de-foucault-ont-une-histoire-politique.html>.
- Foucault, M., 1954: *Maladie mentale et personnalité*, PUF, Paris (nouvelle éd.: *Maladie mentale et psychologie*, PUF, Paris, 1962).
- Foucault, M., 1966: *Michel Foucault*, Les mots et les choses, in Defert, D., Ewald, F., Lagrange, J. (éd.), *Dits et écrits I. 1954-1975*, Gallimard, Quarto, Paris, 2001, texte n° 34, pp. 526-531.
- Foucault, M., 1968: *Ceci n'est pas une pipe*, Fata Morgana, Montpellier, 1973.
- Foucault, M., 1969a: *La naissance d'un monde*, in Defert, D., Ewald, F., Lagrange, J. (éd.), *Dits et écrits I. 1954-1975*, Gallimard, «Quarto», Paris, 2001, texte n° 68, pp. 814-815.
- Foucault, M., 1969b: *Qu'est-ce qu'un auteur*, in *Œuvres*, II, éd. par F. Gros, Gallimard, Paris, 2015, pp. 1604-1610.
- Foucault, M., 1973: *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*, Gallimard, Paris.
- Foucault, M., Farge, A., 1982: *Les désordres de familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, Paris, 2014.
- Foucault, M., 1984a: *L'usage des plaisirs*, Gallimard, Paris.
- Foucault, M., 1984b: *Le souci de soi*, Gallimard, Paris.
- Foucault, M., 1990: *Bisogna difendere la società*, Bertani, M., Fontana, A. (éd.), Ponte alle Grazie, Firenze.
- Foucault, M., 1994: *Dits et écrits. 1954-1988*, 4 vol., Defert, D., Ewald, F. (éd.), Gallimard, Paris ; nouvelle éd. en 2 vol., Gallimard, Paris, 2001.
- Foucault, M., 2015a: *Théories et institutions pénales. Cours au Collège de France. 1971-1972*, B. Harcourt (éd.), avec la collaboration de E. Basso (transcription du texte), C.O. Doron (notes et appareil critique), et le concours de D. Defert, Seuil/Gallimard, Paris.
- Foucault, M., 2015b: *Œuvres*, 2 tomes, éd. par F. Gros, Gallimard, Paris.
- Foucault, M., 2018: *Les aveux de la chair*, Gallimard, Paris.
- Gros, F., 2011: *De la supériorité des cours*, «Foucault», Cahier n° 95, Éd. de l'Herne, Paris, pp. 156-159.
- Massot, M.-L., Sforzini, A., Ventresque, V., 2019: *Transcribing Foucault's handwriting with Transkribus*, «Journal of Data Mining and

Digital Humanities», Episciences.org, 2019, Atelier Digit. Hum. [en ligne], consulté le 20 septembre 2020. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01913435v3>.

Pouradier, M., 2019: *Les aveux de la chair de Michel Foucault. Réflexions sur les enjeux éthiques et scientifiques d'une édition posthume*, Centre Sèvres, "Archives de Philosophie" 4(82), pp. 808-812.

Senellart, M., 2011: *Le cachalot et l'écrevisse. Réflexion sur la rédaction des Cours au Collège de France*, «Foucault», Cahier n° 95, Éd. de l'Herne, Paris, pp. 115-174.

Sforzini, A., 2014: *L'œuvre en quête de l'auteur. Michel Foucault et les enjeux de la critique*, in Petey-Girard, B., Plagnol, M.-E. (éd.), *Première œuvre, dernière œuvre: écarts d'une écriture*, Classiques Garnier, Paris, pp. 91-111.

Sforzini, A., 2017: *Les nouvelles archives Foucault. Temporalités errantes*, in Jedrzejewski, F., Sardinha, D. (éd.), *La philosophie et l'archive. Un dialogue international*, L'Harmattan, Paris, pp. 41-51.

Sforzini, A., 2020: *Michel Foucault numérique*, Dossier : «Philosophie et numérique», «Implications philosophiques», à paraître.